GUIDE DES SYNDICATS DE RIVIERES

A L'ATTENTION DES ELUS

2021

L'eau coule toujours à la rivière.

Enjeux
Ressource

Milieux
aquatiques
Décisions

Stratégies
Gouvernance

32 SMBV
Syndicat Mixte des Bassins Versants
Midour-Douze

SYNDICAT
DU MIDOU
ET DE LA DOUZE

Syndicat Mixte du Bassin Versant de
La Midouze

Édito

Malgré un contexte actuel compliqué, la vie suit son cours comme nos rivières. Les équipes des trois syndicats de rivière du grand bassin versant Midouze ont pensé qu'il serait opportun, suite au renouvellement important (plus de 50%) des élus municipaux, de réaliser un guide à leur attention, pour les accompagner dans leurs missions sur les sujets ô combien d'actualité de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.
Nous espérons que ce guide répondra en partie aux questions que vous vous posez, et qu'il contribuera ainsi, à ce que notre travail corresponde aux attentes de nos territoires formant le bassin versant de la Midouze.

Michel CHANUT
Président SMBVMD

Antoine LEQUERTIER
Président SMD

Christian DUCOS
Président SMBVM

Sommaire

03 Grand cycle et petit cycle de l'eau, infinis mais pas inépuisables

04 Le bassin versant, une unité hydrographique cohérente

05 La nécessité de préserver / restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau

07 Les pressions sur le bassin versant et les cours d'eau

11 Evolution des enjeux face au changement climatique

13 Fonctionnement des syndicats de rivière

16 Partenaires et Acteurs

17 Actions à mettre en œuvre

19 Les clés de la GEMAPI

20 Carte de gouvernance du bassin versant midouze

Grand cycle et petit cycle de l'eau, infinis mais pas inépuisables

La répartition de l'eau sur la terre, c'est :

97 % saline

3 % douce

68.4 % calottes glaciaires et glaciers

31.3 % eau souterraine

0.3 % eau de surface

- 2 % Rivières
- 11 % Marais
- 87 % Lacs

Grand cycle de l'eau

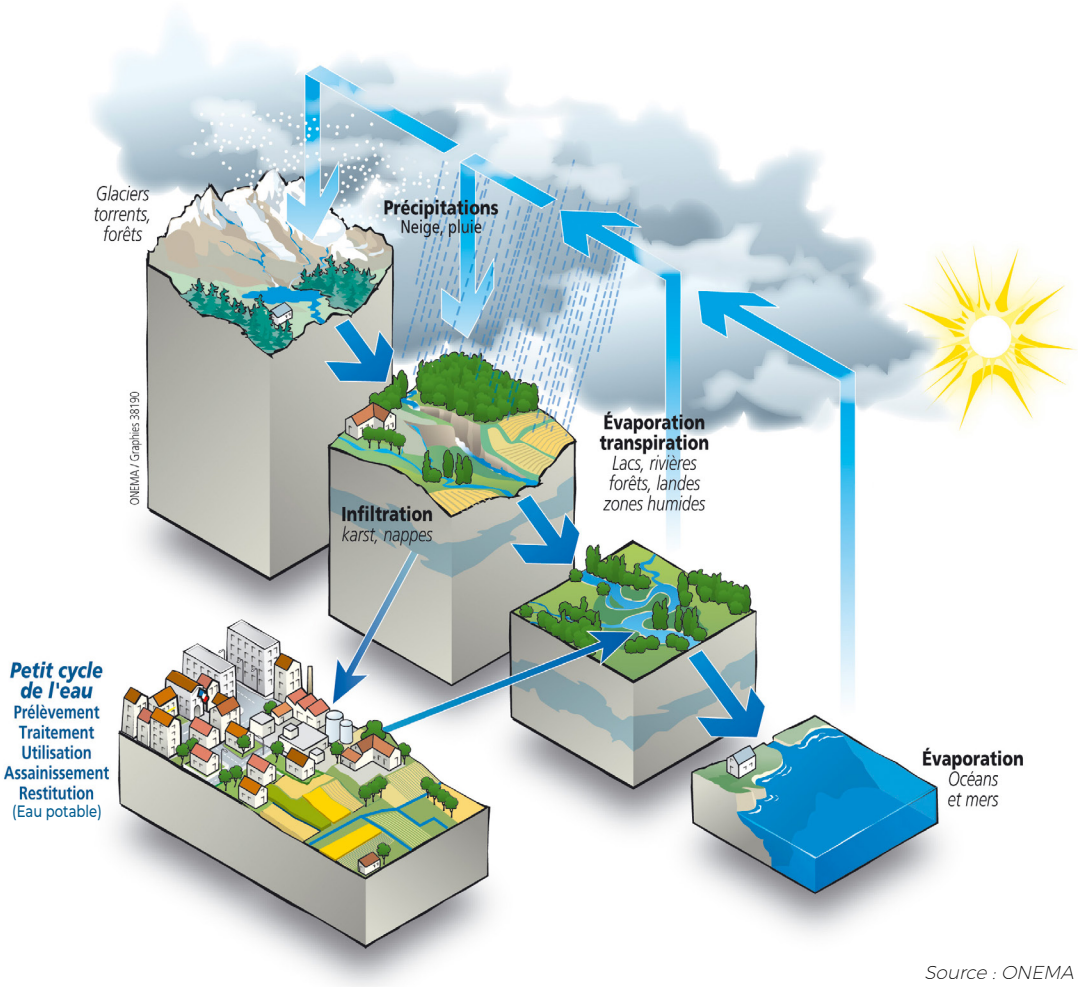

Source : ONEMA

Le petit cycle de l'eau

Il existe un cycle naturel de l'eau, mais pour s'approprier cette ressource, l'homme a dû organiser un système, c'est le circuit domestique de l'eau, ce qu'on appelle aussi le petit cycle de l'eau.

Le grand cycle de l'eau

- C'est un mouvement perpétuel de l'eau sous toutes ses formes (pluies, neiges, grêle, évaporation...).
- L'eau participe à la diversification des milieux naturels.

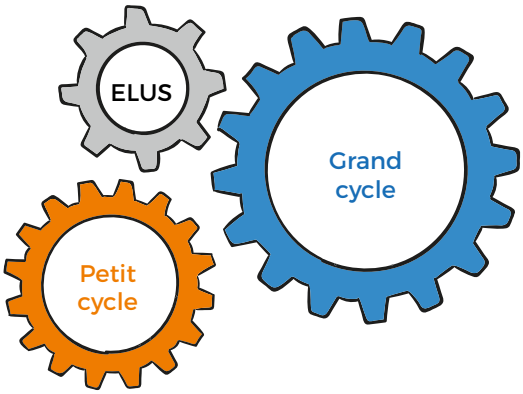

Diminution de la ressource disponible

+

Augmentation des besoins

=

DEFICIT EN EAU

Le bassin versant, une unité hydrographique cohérente

Quelques chiffres

- Superficie du bassin versant de la Midouze
  3140 km²
- Cours d'eau principaux :
  Midou(r) 108 km
  Douze 123 km
  et la
  Midouze 43 km
- Géologie coteaux molassiques en amont et sables fauves en aval (gradient de perméabilité + fort en aval)
- Des pentes moyennes en amont > à 6 %, en aval < à 2%
- Débit moyen
  Midouze 20,5 m3/s (station Campagne)
  Douze 11,8 m³/s
  Midou(r) 7.1 m³/s

Un **bassin versant** est une portion de territoire délimitée par des lignes de partage des eaux et irriguée par un même réseau hydrographique (une rivière, avec tous ses affluents et toutes ses annexes hydrauliques). A l'intérieur, toutes les eaux reçues suivent, du fait du relief, une pente naturelle et se concentrent vers un même point de sortie appelé **exutoire**.

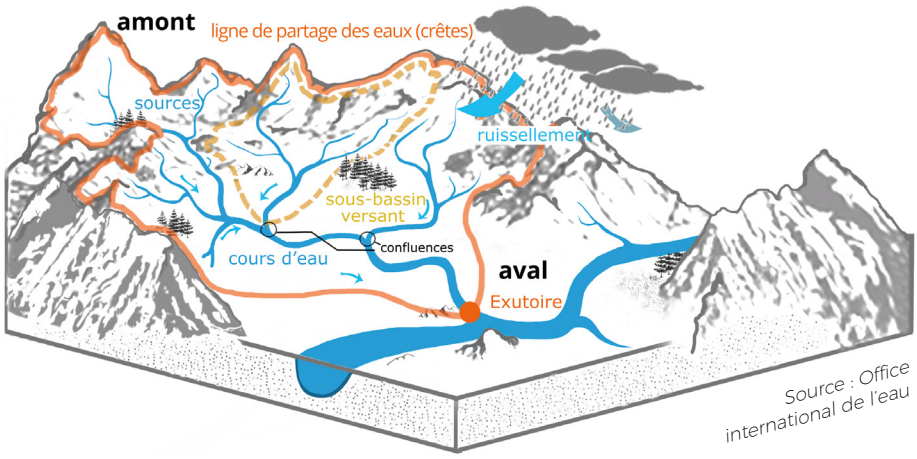

Source : Office international de l'eau

Le bassin versant de la Midouze

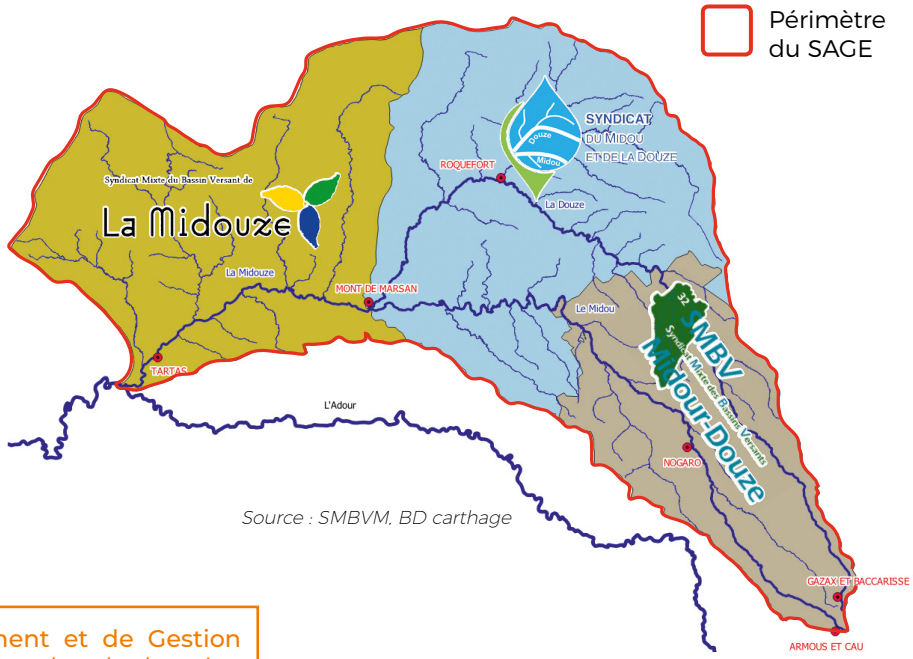

Source : SMBVM, BD carthage

"Le **SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)** est un outil de planification dans le domaine de l'eau, à l'échelle d'un bassin versant. Il vise à concilier une gestion équilibrée et durable des usages, avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SAGE repose sur une démarche concertée avec les acteurs locaux réunis au sein de la **CLE (Commission Locale de l'Eau)**. Bien qu'il dispose d'une portée réglementaire, à travers les dispositions de mise en compatibilité et la conformité vis-à-vis du règlement des projets menés dans le domaine de l'eau et des documents d'urbanisme, il favorise avant tout la mise en place d'actions coordonnées et cohérentes, au regard des spécificités du territoire. Mis en œuvre depuis 2013, le SAGE Midouze va entrer en phase de révision."

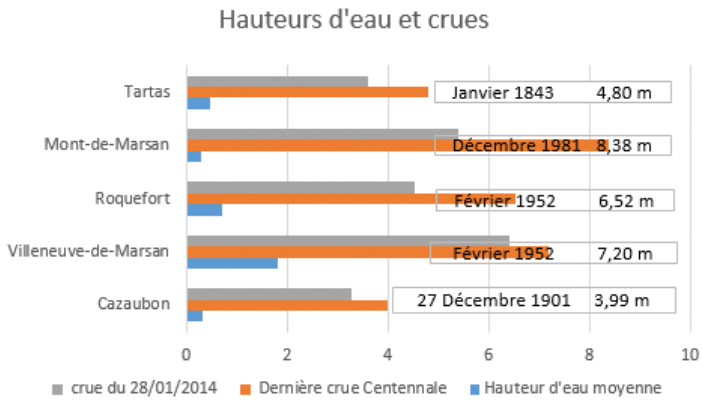

La nécessité de préserver / restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau

Quelques chiffres

- + de 3500 km de cours d'eau sur le bassin versant Midouze
- Le réseau d'affluents constitue plus de **70 %** du linéaire
- Une qualité écologique médiocre
- **< à 10 %** du réseau en bon état écologique
- Déficit d'eau chronique (étiage plus sévère en période où le besoin est fort)
- Un état chimique global moyen

LEXIQUE

Ripisylve : végétation bordant les milieux aquatiques (rivières, mares, lacs, étangs...).

Radier : partie d'une rivière sans profondeur sur laquelle l'eau coule rapidement.

Atterrissement : zone où se déposent les matériaux alluvionnaires (galets, graviers, sables...).

Les rivières sont des milieux hétérogènes, dynamiques et mobiles dans l'espace et dans le temps.

Les fonctionnalités d'un cours d'eau forment un système complexe où chaque modification naturelle ou artificielle peut entrainer en cascade des effets positifs ou négatifs.

Le bon fonctionnement du cours d'eau est à la base des services rendus par les écosystèmes : régulation des inondations et climatique, biodiversité, filtre naturel, ...

Les effets les plus évidents de la modification d'un cours d'eau (par exemple la chenalisation) sont une perte de la biomasse aquatique de l'ordre de **80 %**

La ripisylve, la dernière barrière de protection naturelle entre milieu terrestre et aquatique.

Rôle de la ripisylve.

Représentation schématique d'une ripisylve fonctionnelle

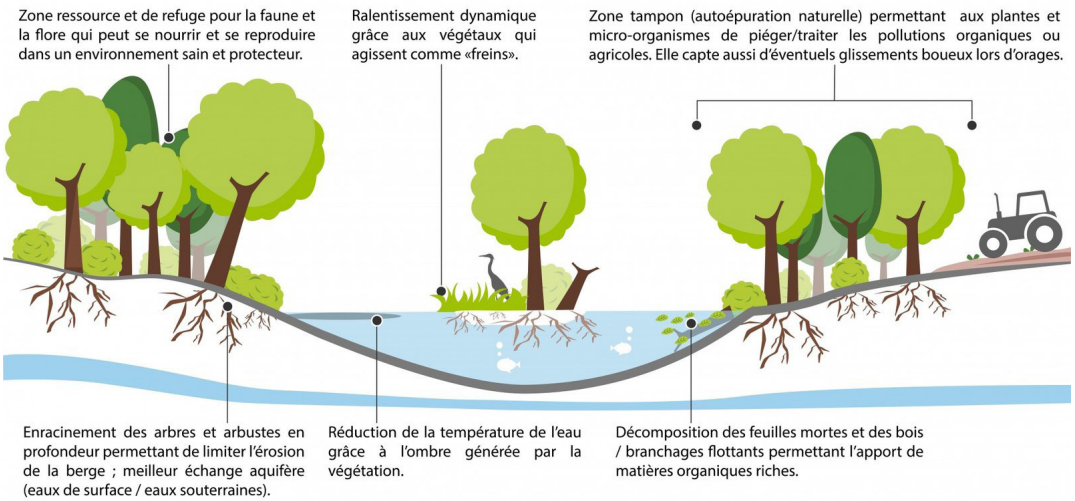

Elaboration SYMAR Val d'Ariège

A titre d'exemple, la coupe rase d'une ripisyvle provoquera :

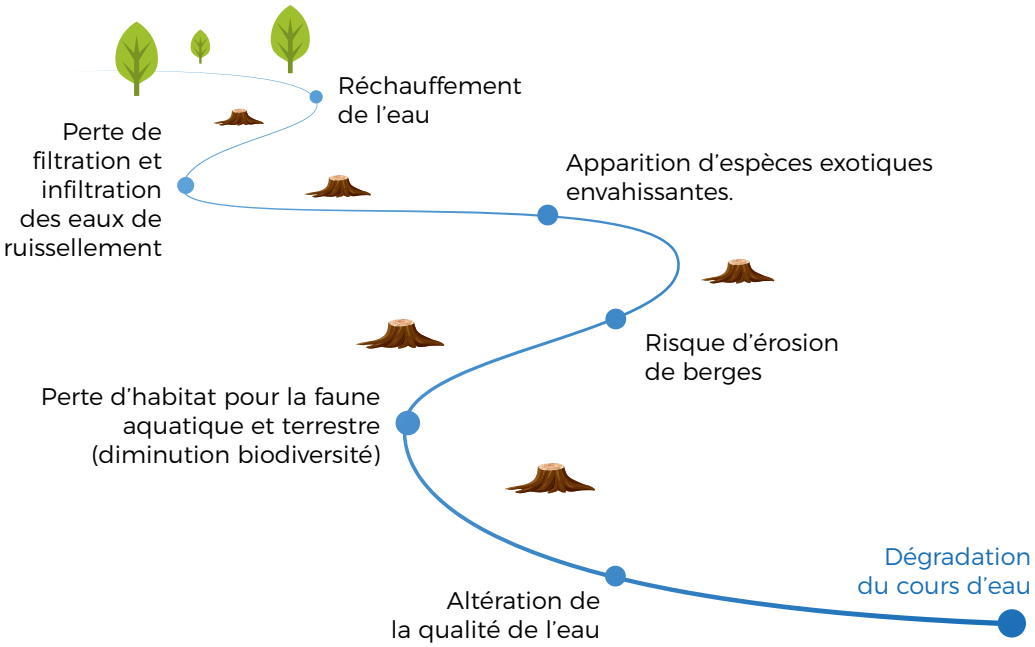

La nécessité de préserver / restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau

Quelques chiffres

1 € investi dans la prévention d'une crue d'équivalent centennale **permet d'économiser 2,5 € de dégâts.**

Une zone humide en bon état peut permettre de **réduire jusqu'à 25 % le pic de la crue centennale et de gagner jusqu'à 3h avant l'arrivée de la crue.**

Une bande de végétation de 10 à 20 m absorbe jusqu'à 80 % de flux polluants par ruissellement.

LEXIQUE

Lit majeur : Le lit majeur, lit d'inondation, plaine d'inondation ou champ d'inondation du lit d'un cours d'eau désigne la partie qui n'est inondée qu'en cas de crue.

Lit mineur : Le lit mineur ou lit ordinaire du lit d'un cours d'eau désigne tout l'espace linéaire où l'écoulement s'effectue la majeure partie du temps. En règle générale il est délimité par des berges qui peuvent elles-mêmes être végétalisées par une ripisylve.

L'artificialisation des cours d'eau provoque un effrondrement de la biodiversité.

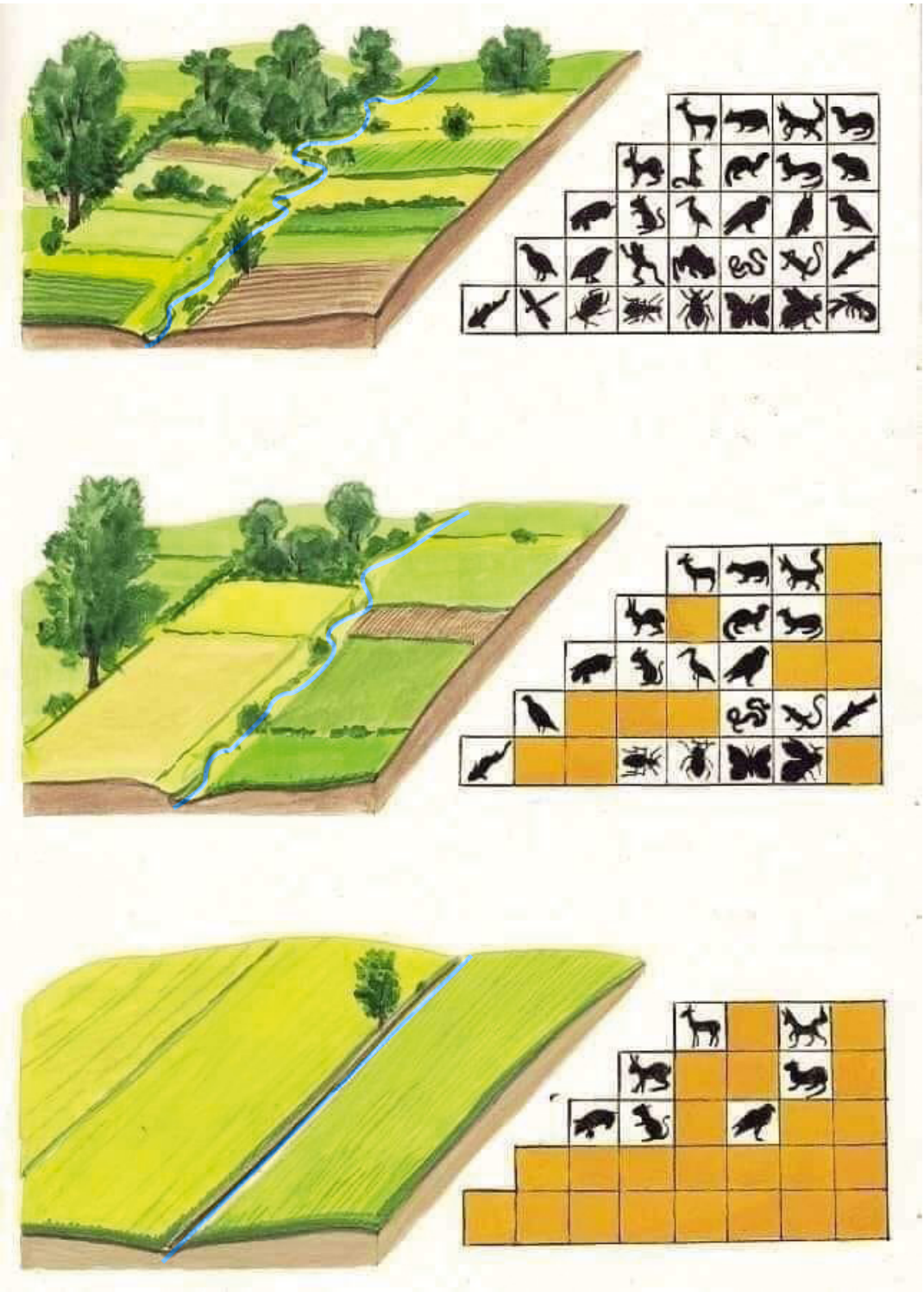

Source : «Banalisation du paysage et érosion de la biodiversité» d'après Stern et Al. 1980 et Barth 1987.

Les pressions sur le bassin versant et les cours d'eau

Impact de l'activité humaine sur les cours d'eau.

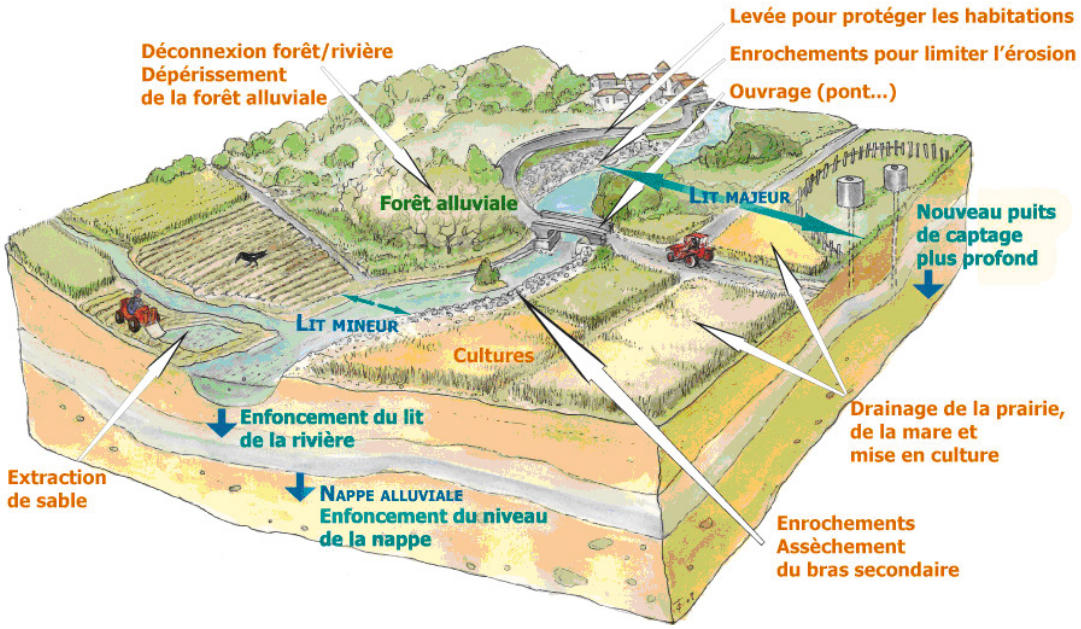

Source : Obersatoire Régional de la biodiversité du Val de Loire.

Les pressions sur le bassin versant et les cours d'eau.

FORESTIERE

- Coupe de feuillus (ripisylve)
- Plantation d'espèces inadaptée en bord de rivière
- Développement des invasives (après coupes à blanc)

AGRICOLE

- Erosion
- Qualité d'eau
- Coupes de haies, ripisylve...
- Artificialisation du milieu
- Prélèvements

URBANISATION

- Assainissement collectif et non collectif
- Imperméabilisation
- Pollution par les déchets

INDUSTRIELS

- Qualité d'eau (rejets de piscicultures, caves, papeteries, industries chimiques et élevages industriels)
- Prélèvements

Les pressions sur le bassin versant et les cours d'eau

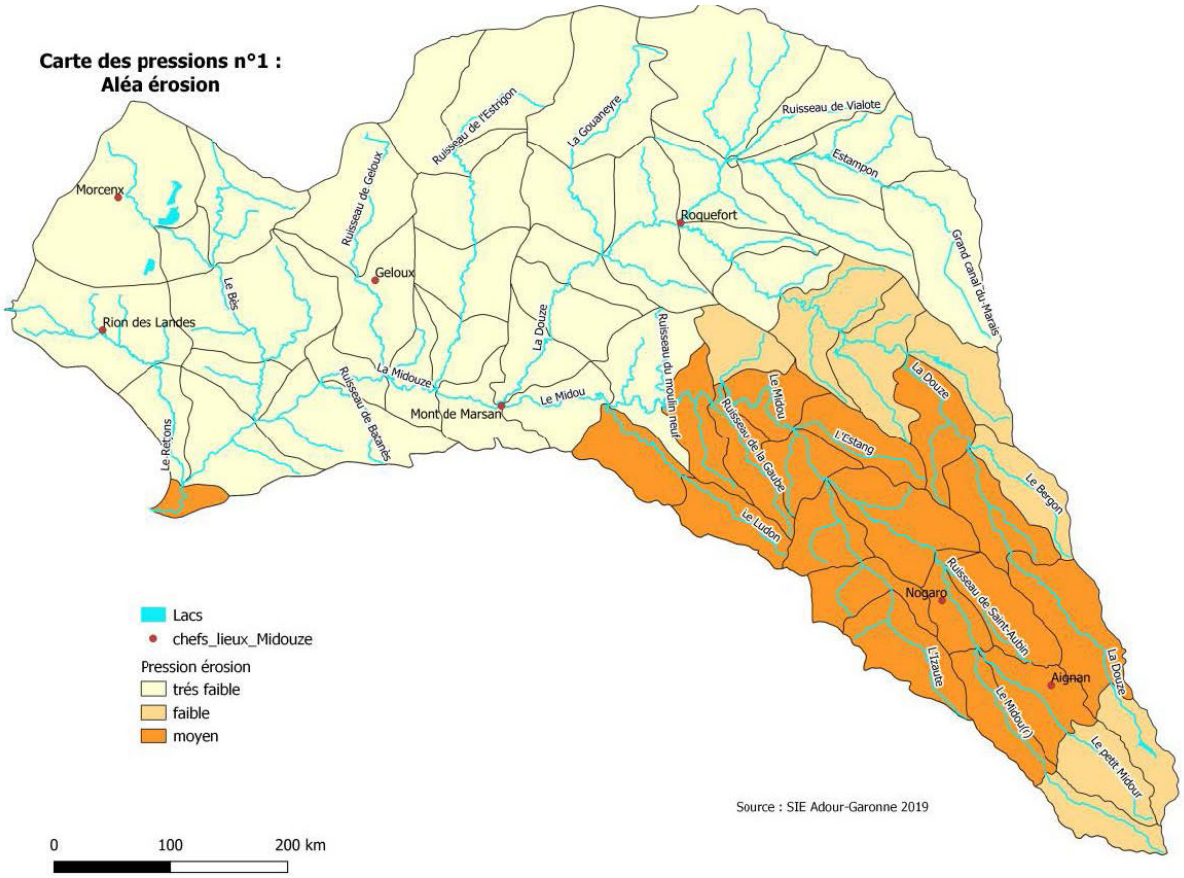

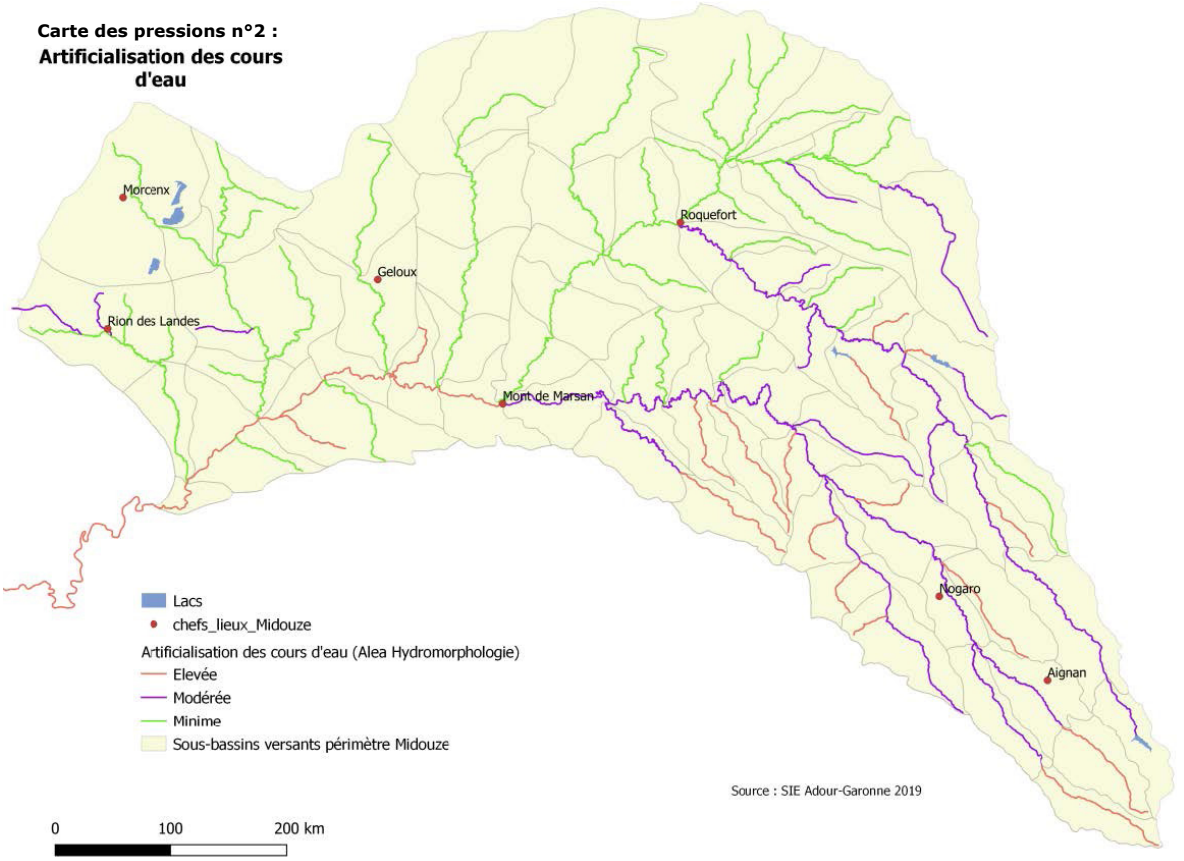

Les pressions sur le bassin versant et les cours d'eau

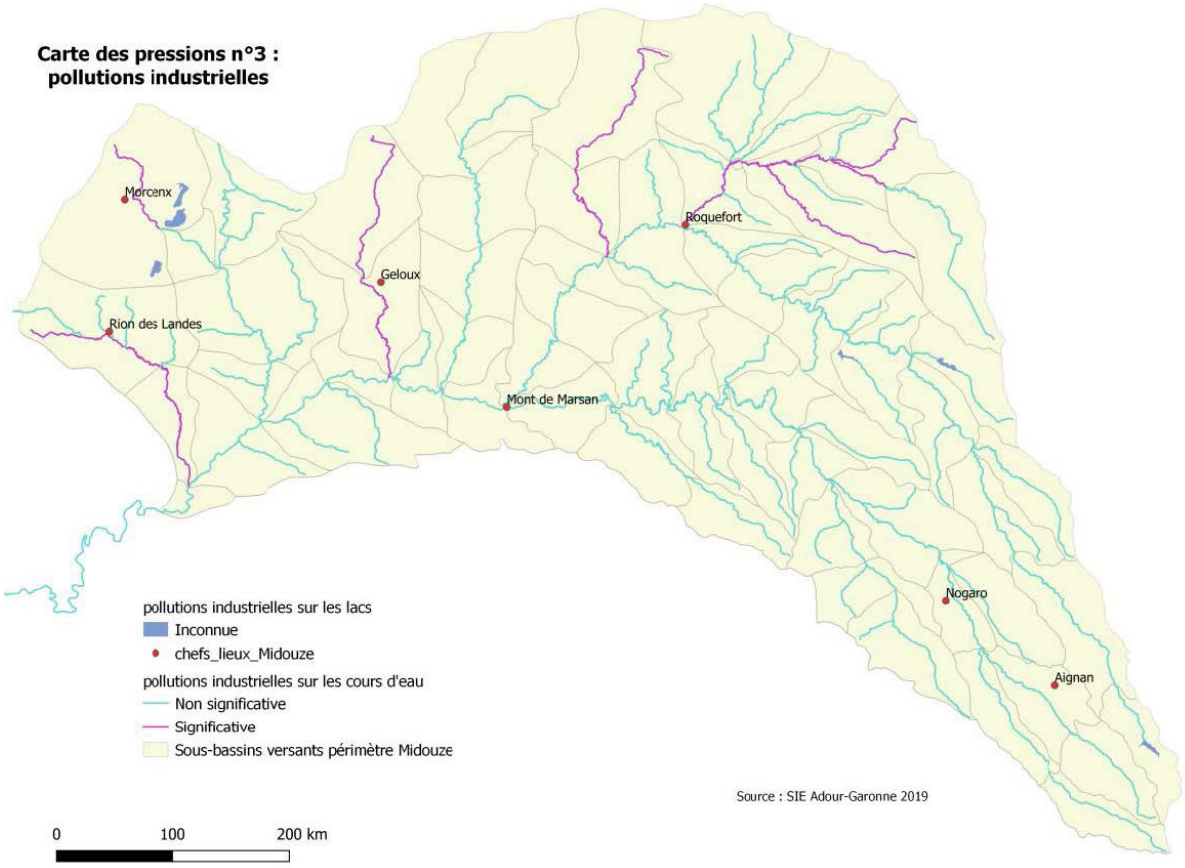

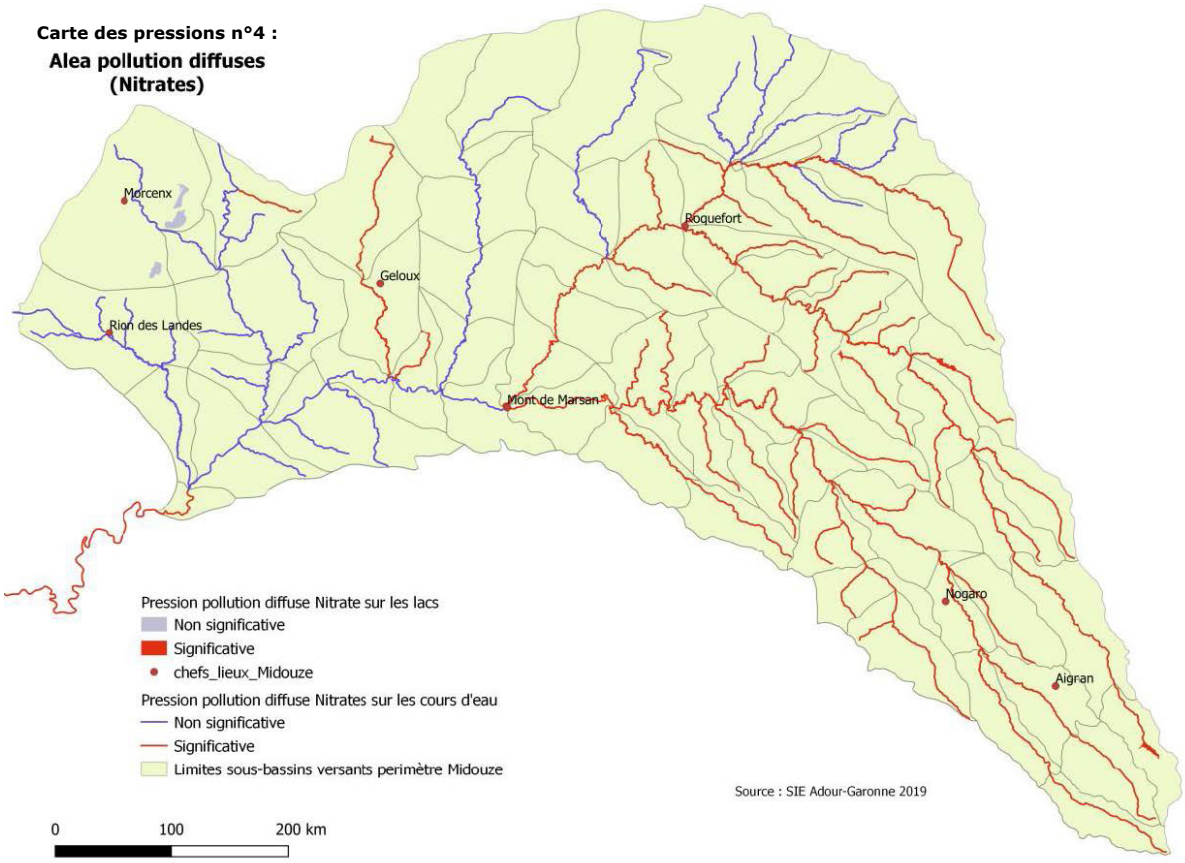

Les pressions sur le bassin versant et les cours d'eau

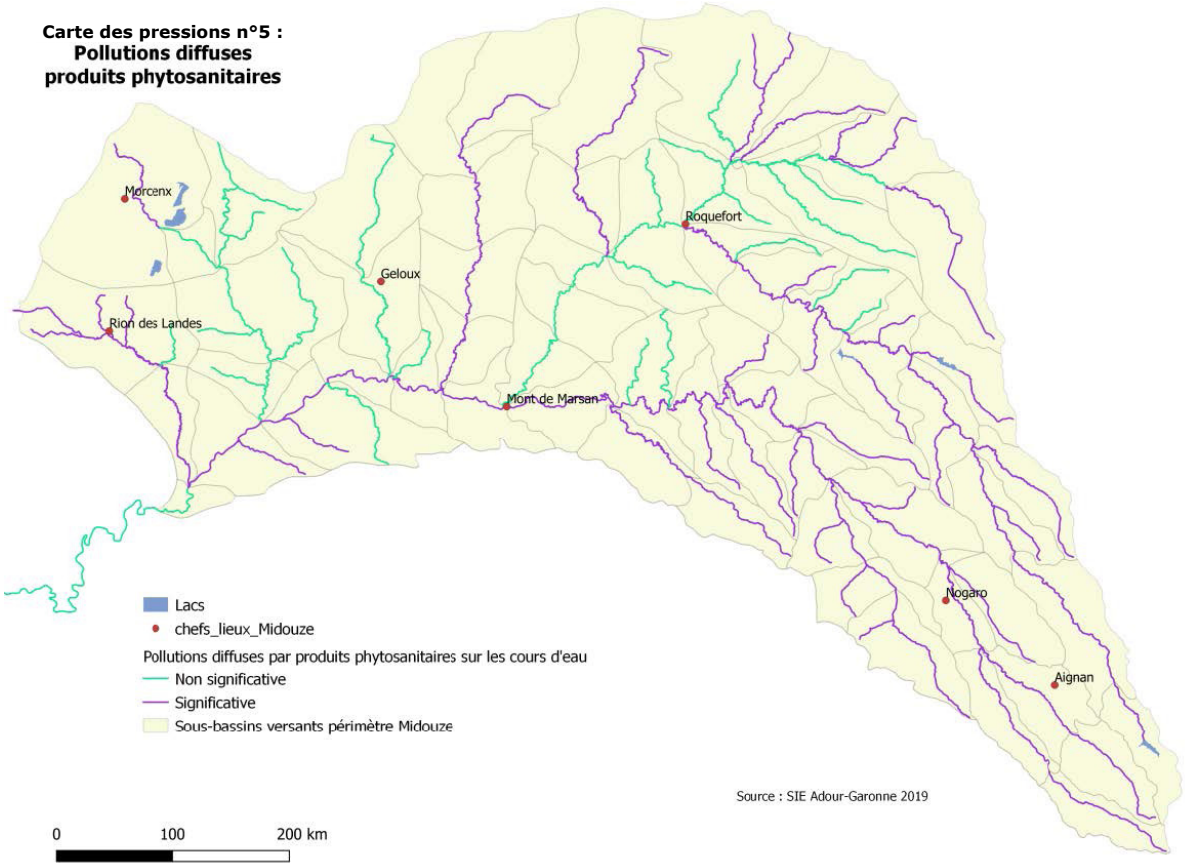

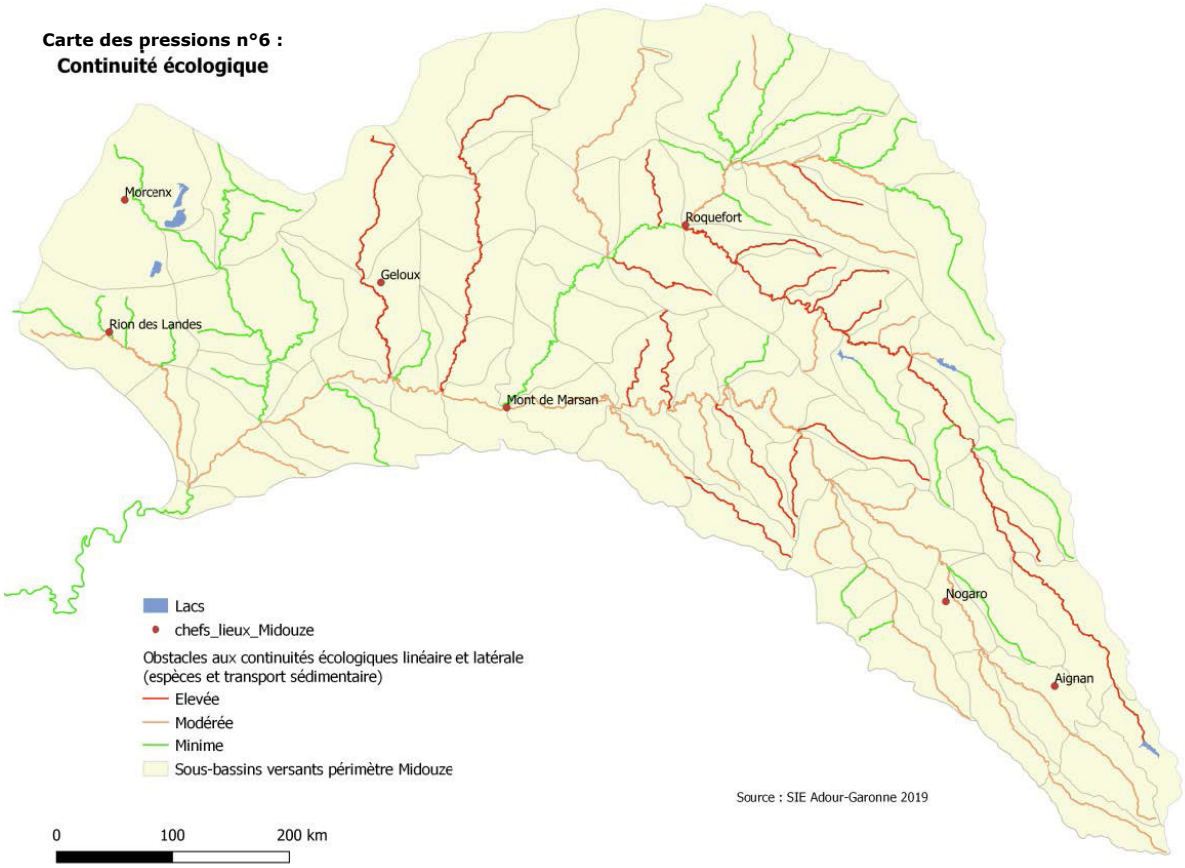

Evolution des enjeux face au changement climatique

Épisodes pluvieux de mai-juin 2018

Coût du nettoyage des routes et des fossés suite aux coulées de boues par les collectivités du Gers :

4.7 Millions d'€

Rapporvté à la population cela représente un montant de :

23€ / habitant

...et tous les travaux réalisés par les riverains, particuliers non chiffrés...

Ces dernières années, nous observons des phénomènes traduisant la réalité du changement climatique, tels que :

- Des épisodes de précipitations toujours plus concentrés qui provoquent des inondations toujours plus conséquentes et accélèrent l'érosion des sols (diminution de leur taux de matière organique) ;

Érosion de sols sur parcelles agricoles occasionnant des coulées de boues sur la voirie. Source : CD32

Érosion et lessivage des sols lors d'une coupe rase de peuplier pendant un épisode pluvieux en bordure de Doulouze à Mauvezin d'armagnac. Source : S. Midou-Douze.

Source : CD32

Débordement du Midour dans son lit majeur à Panjas. Novembre 2019. Source : SMBVMD

Embouchure de l'Adour à Bayonne. Source : Camille Massé, lors d'un vol Biarritz-Paris en 2014.

Tartas
Source : MEHDI FEDOUACH / AFP

- Des étiages toujours plus sévères qui augmentent le déficit quantitatif de la ressource en eau, et les périodes de restriction de son usage
- L'érosion de la biodiversité (accélération de l'extinction des espèces végétales et animales...)

La récurrence de ces évènements devrait s'accentuer en relation avec l'évolution du changement climatique.

Autant d'évènements qui mettent sous pression les milieux aquatiques et qui impliquent une gestion concertée de ces milieux se devant d'intégrer plus que jamais une solidarité entre l'amont et l'aval.

LEXIQUE

Etiage : Période de l'année où le niveau d'un cours d'eau atteint son point le plus bas.

Schéma d'évolution des intempéries.

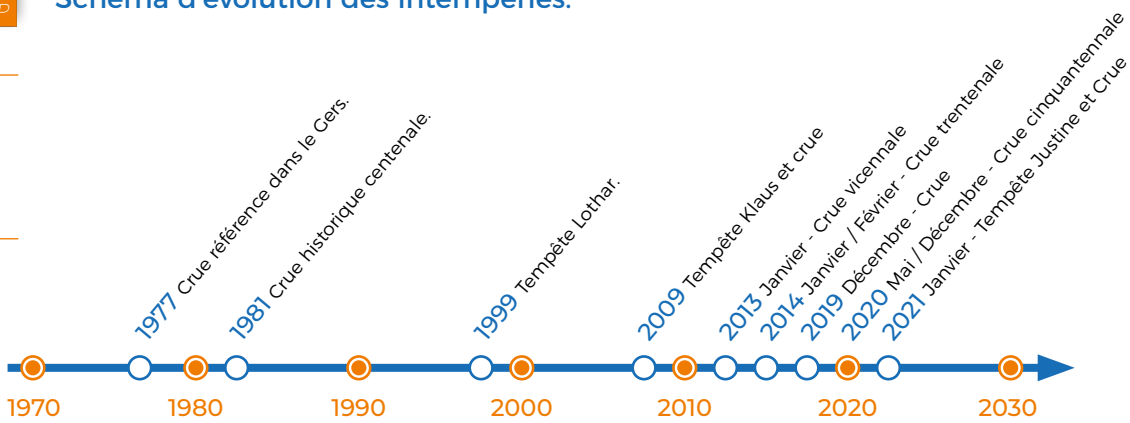

Evolution des enjeux face au changement climatique

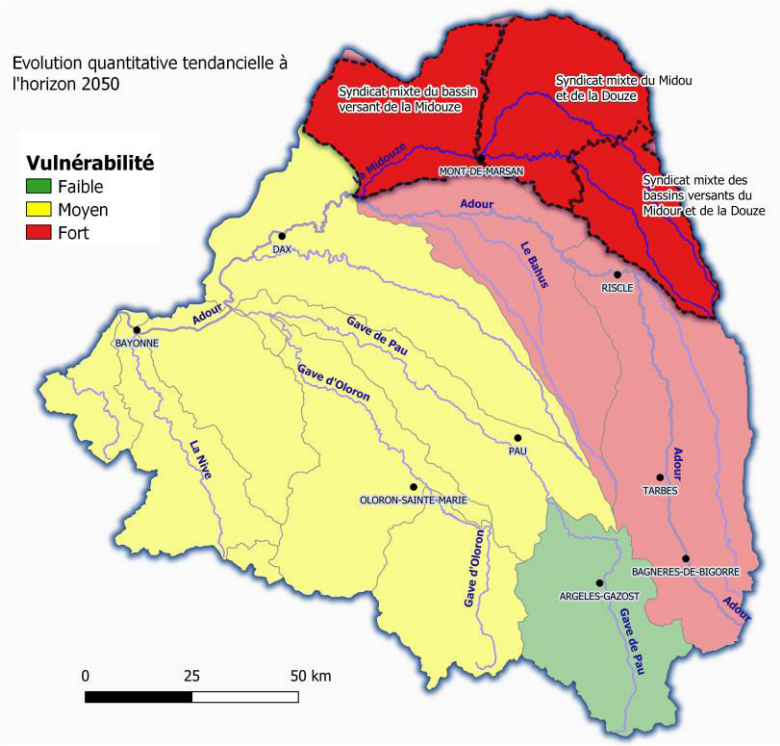

Source: Institution Adour

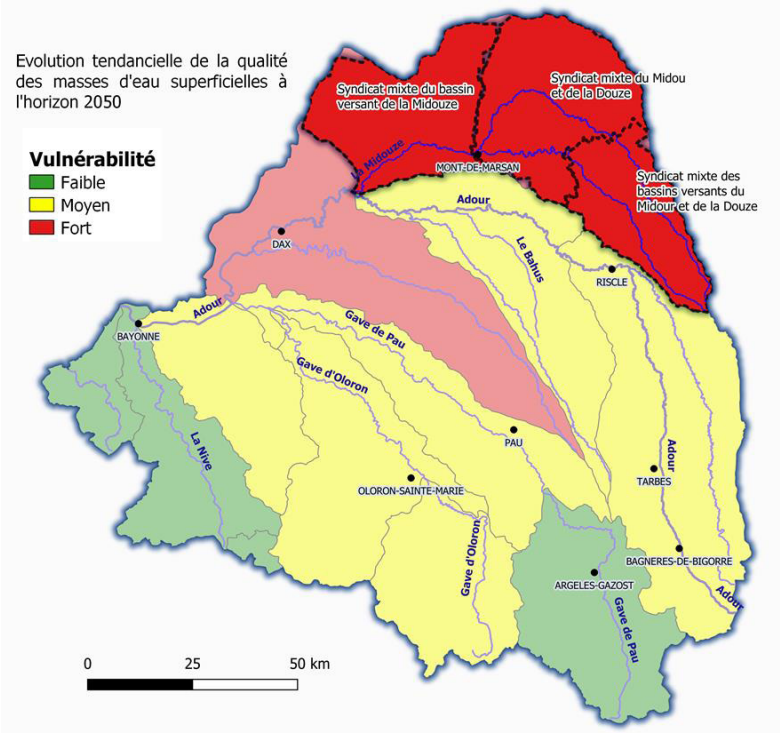

Source: Institution Adour

Face au changement climatique, la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant permet l'intégration de l'ensemble des problématiques et des usages, indispensable à une gestion cohérente répondant à l'ensemble des enjeux.

Fonctionnement des syndicats de rivière

Les syndicats ont pour membres, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales à Fiscalité Propre (EPCI-FP) de leur territoire (Communauté de Communes, Communauté d'agglomération).

1. Composition d'un syndicat.

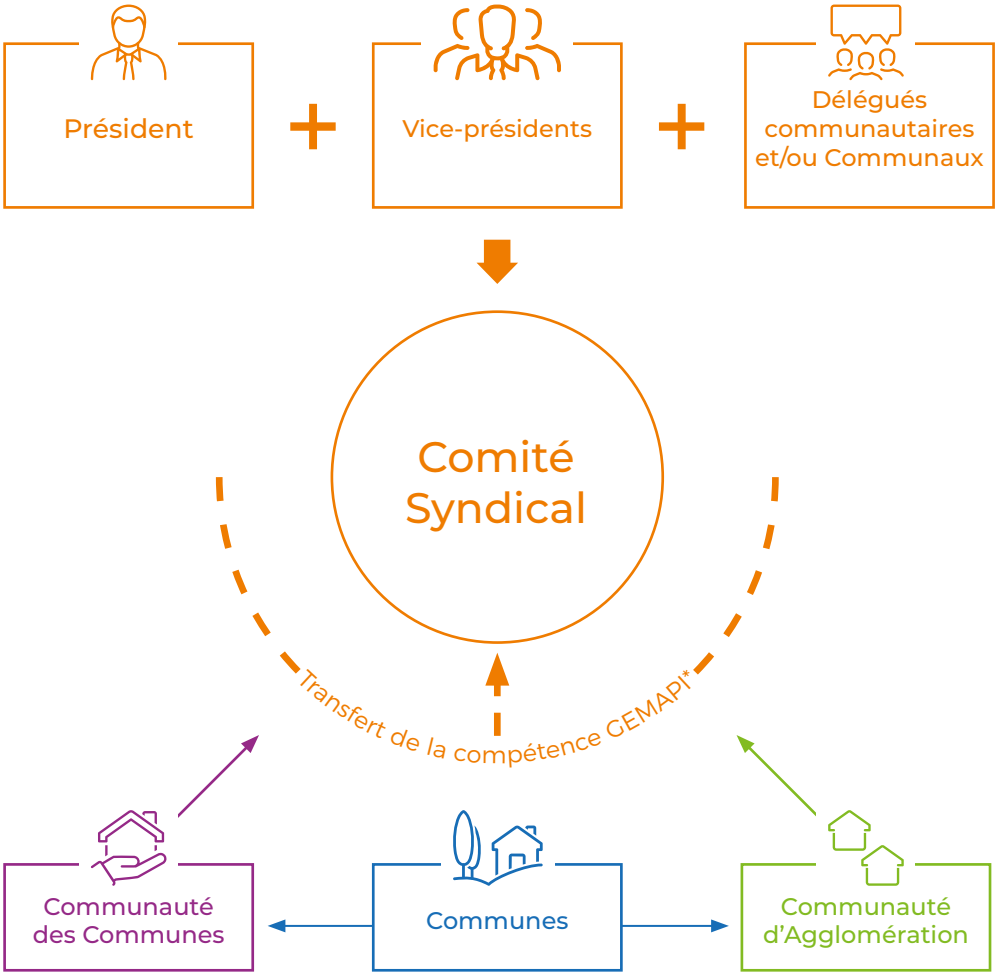

Selon les territoires la composition des comités syndicaux diffère.

SMBV Midour-Douze (32)

7 Communautés de communes et

68 communes

COMITE SYNDICAL

68 délégués et

68 suppléants

Syndicat Midou-Douze (40)

3 Communautés de communes,

1 communauté d'Agglomération et

43 communes

COMITE SYNDICAL

20 délégués

SMBV Midouze (40)

3 Communautés de communes,

1 communauté d'Agglomération et

30 communes

COMITE SYNDICAL

34 délégués

Fonctionnement des syndicats de rivière

2. Le financement des syndicats.

- Les contributions annuelles des EPCI-FP calculées selon une clé de répartition en fonction de critères établi par chaque syndicat (longueur de cours d'eau, superficie BV, population et potentielle fiscal etc...)
- Les subventions des partenaires financiers : Europe, Etat, Agence de l'Eau, Départements, Région. Ils soutiennent les programmes et les projets portés lorsqu'ils répondent à leurs orientations politiques. Ils soutiennent également les postes des agents.
- Pour certaines interventions particulières, une participation financière des riverains peut être envisagée au travers de conventions.

3. Organisation opérationnelle du syndicat.

Les liens interne du syndicat.

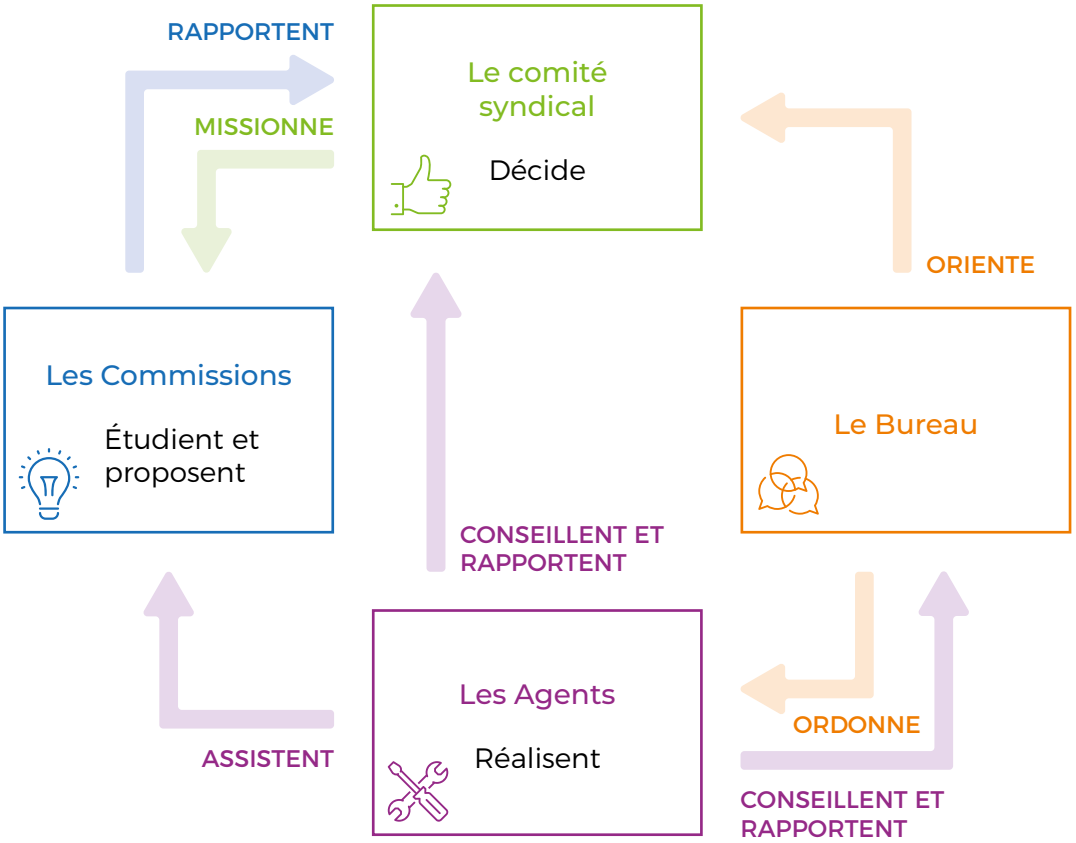

Source : semnon.fr

Fonctionnement des syndicats de rivière

Les orientations et projets des syndicats dépendent des décisions des comités syndicaux.

La présence des délégué(e)s est donc indispensable pour définir et débattre des orientations et adopter les choix en votant.

COMITÉ SYNDICAL

Le comité syndical (organe délibérant) est composé de délégués communaux et ou communautaires des EPCI membre du syndicat.

BUREAU

En général les vice-présidents ainsi que le Président composent le bureau. D'autres membres du syndicat peuvent faire partie du bureau.

COMMISSIONS

Le syndicat est composé de différentes commissions consultatives avec des thématiques précises telles que les appels d'offres, les travaux etc...

LES AGENTS

Il s'agit du personnel du syndicat à savoir technicien(ne), la (le) secrétaire...

4. Rôle et responsabilités des élus.

Rôle des délégués :

- **Prendre des délibérations** : Budget, gestion du personnel, finances, choix et planification des actions (Programmes Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques, travaux d'urgences, campagne de sensibilisation et d'animation, Etudes) ;
- **Assurer le relais** entre la commune (ou les EPCI-FP) et le syndicat ;
- **Sensibiliser et informer** les usagers et les conseils municipaux/communautaires sur le fonctionnement, la préservation ou la gestion des cours d'eau et la gestion globale de l'eau.

5. Rôle du technicien rivière.

- **Mise en oeuvre et suivi des Programmes de Gestion**
- **Démarches administratives**
- **Assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique de gestion des milieux aquatiques**
- **Rôle de médiateur entre les divers acteurs de l'eau**
- **Suivi de chantier, maitrise d'oeuvre, marchés publics, etc**
- **Appui technique, expertise, diagnostics, compte-rendus...**

Partenaires et Acteurs

LEXIQUE

AAPPMA : Association agrée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

AC : assainissement collectif.

ACCA : Association communale de chasse agrée.

ADASEA : Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture.

ANC : Assainissement non collectif.

ASA : Association syndicale autorisée.

CRPF : Centre régional de la propriété forestière.

CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole.

DDT-M : Direction départemental des territoires et de la mer.

DFCI : Défense des forêts contre les incendies.

DREAL : Direction régional de l'environnement de l'aménagement et du logement.

FDAAPPMA : Fédération départementale agrée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

OFB : Office français de la biodiversité.

ONF : Office national des forêts.

PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural.

PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal.

SCOT : Schéma de cohérence territoriale.

Le syndicat garant de la cohésion entre les acteurs de la gestion de l'eau du territoire.

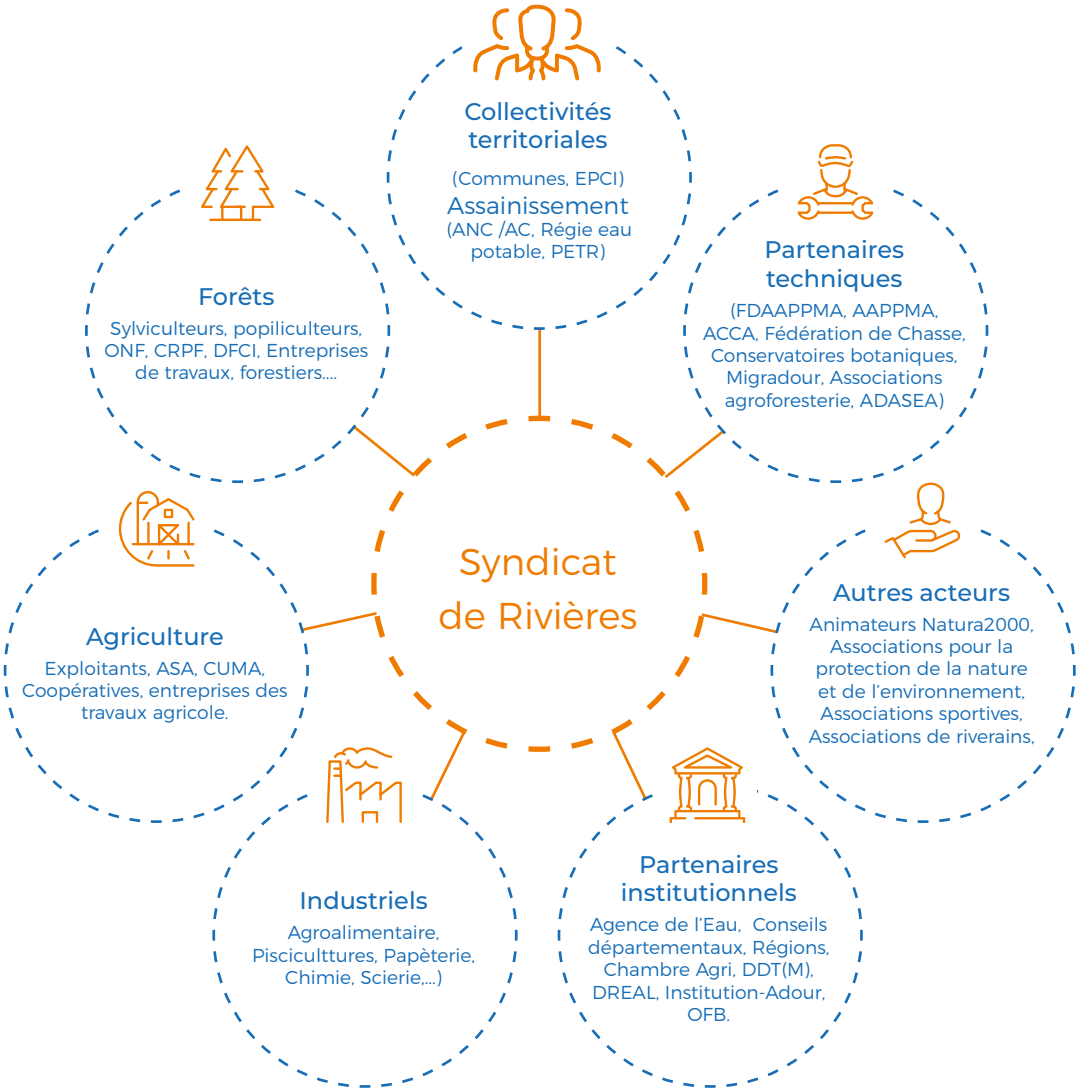

Le syndicat force de proposition et de développement d'actions sur le territoire.

COMMUNICATION

Plaquette d'information, site internet, vidéos, chaine Youtube, Facebook, articles dans les journaux communaux...

PLANIFICATION ET MISE EN OEUVRE

Elaboration de Plans Pluriannuels de gestion des cours d'eau, participation à l'élaboration des PLUI, des PPRI, SCOT, Projet de territoire, SAGE...

CONCERTATION

Rencontre avec les différents acteurs, prise en compte de leurs problématiques...

SENSIBILISATION

Animations scolaires et tous publics, organisation de journées thématique, visite de terrain ...

Actions à mettre en œuvre

Intervention du Lycée de Sabres pour la création d'un sentier pédagogique 2019 - Source : SMBVM

Aménagement d'une passe à poissons sur le seuil de la Douze 2019 - Source : SMBVM

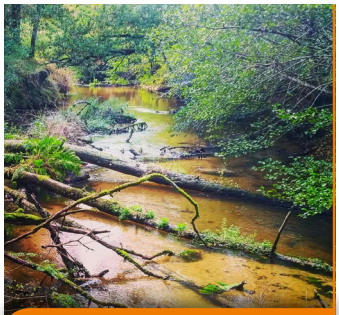

Gestion de la végétation, ruisseau du Bès - 2019 - Source : SMBVM

Quelques Problèmes	Pour quelles solutions
Crues, inondations, onde de crue	Restauration de méandres, donner de l'espace à la rivière, restauration et conservation de zones humides, déplacement d'enjeux, ...
Qualité d'eau	Diversifier les écoulements et la forme du lit mineur, supprimer ou arraser les seuils en fonction des enjeux, remettre en fonction les zones humides, • 91% des nitrates éliminés si le lit mineur est sinueux et diversifié
Quantité d'eau	Promouvoir des usages moins gourmands en eau, restaurer les milieux aquatiques associés à la rivière, rehausser le lit mineur encaissé,...
Perte de biodiversité	Diversifier les habitats (ripisylve, haies, fonds, radier, atterissements), coupes raisonnées (hors période de développement des espèces, reconnecter des annexes hydrauliques associées (zones humides, mares, sources...)
Attractivité économique et sociale	Réaménager les traversées urbaines, mobilité douce (sentiers pédagogique), promouvoir le potentiel historique et naturel, remettre de la valeur paysagère,...

EXEMPLE D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE.

- **Animations, Sensibilisation et Communication :**
  - Sensibilisation auprès des élus et des riverains,
  - Animations scolaires,
  - Journées thématiques,
  - Communication grand public (Réunions publiques, animations...)
- **Déroulement des Plans Pluriannuels de Gestion des Cours d'Eau :**
  - Tranches annuelles d'entretien ;
  - Tranches de restauration (Renaturation des cours d'eau, lutte contre les espèces envahissantes, restauration des continuités écologiques, amélioration de la qualité de l'eau) ;
- **Les actions de crises (suite intempéries, événements climatiques majeurs, etc.)**
- **Participation à des projets multi-partenaires (Projet de Territoire, Appels à projets, PLUI, SCOT , PCS, PPRI, SAGE, PAPI, etc.)**

Actions à mettre en œuvre

Animations, Sensibilisation et Communication :

LEXIQUE

PCS : Plan Communal de Sauvegarde.

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

PAPI : Programme d'Action et de Prévention des Inondations.

Réunion publique « journée érosion » Source : SMBVMD

Juillet 2017—n°3

Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de l'Osse, Guiroue, Auzoue

OGA Osse Guiroue Auzoue

44 rue Victor Hugo - 32 190 Vic Fezensac
Tél. 05 81 67 01 81

Bulletin d'information rivières

www.sia-rivieresarmagnac.fr

Mot du Président

Après concertation entre notre syndicat (SIBV OGA) et le syndicat d'aménagement des bassins de la Gélise et de l'Izaute, basé a Eauze, nous avons projeté un regroupement des 2 structures afin d'obtenir une meilleure gestion des rivières par bassin versant. Cette fusion devrait

Ce nouveau syndicat sera, suite à l'élaboration des nouveaux statuts, prêt à prendre la nouvelle compétence GEMAPI*, qui deviendra obligatoire pour les communautés de communes au 1er janvier 2018 (rétrocédé ensuite au syndicat de rivières). Le nouveau territoire devrait être dès lors composé de 10

question notre projet de zone test en amont de Vic-Fezensac qui a été entrepris l'année dernière et qui entre désormais dans sa phase finale avant rédaction des dossiers réglementaires . Ce qui nous laisse prévoir, si tout se déroule comme prévu, des travaux au second semestre 2018.

Déroulement des Plans Pluriannuels de Gestion des Cours d'Eau :

Plantation hippodrome pour stabilisation de berge Source : SMBVMD

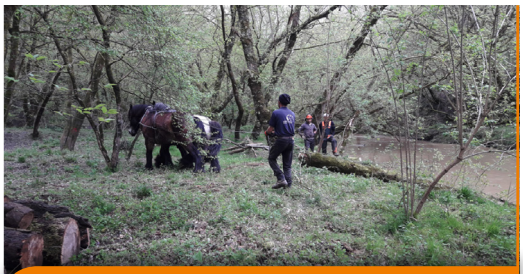

Extraction d'un tronc en travers du cours d'eau en zone patrimoniale par traction animale en RG du Midou en amont du quartier Saint-Médard, à Mont-de-Marsan Hiver 2018/2019 - Source : SMD

Campagne de ramassage de déchets- 2018 Source : SMBVM

Appel à projets 2021/2024
Restauration des zones humides

©P Bartthe/AEAG

Occitanie · Nouvelle-Aquitaine · Agence de l'eau Adour-Garonne · OFB · La Région Auvergne-Rhône-Alpes

adasea 32 · Syndicat du Midou et de la Douze · Syndicat Mixte du Bassin Versant de La Midouze

Institution Adour – Etablissement Public Territorial de Bassin Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage Midouze · Projet de Territoire du Midour

Restauration et préservation des milieux humides du bassin versant de la Midouze

Reprise du profil de berges et installation d'épis sur le Midour à Nogaro - 2012 Source : SMBVMD

Les clés de la GEMAPI

Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?

Les lois MAPTAM et NOTRe ont instauré une nouvelle compétence obligatoire, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), et l'ont affectée depuis le 1er janvier 2018 aux EPCI à fiscalité propre. Ces dernières ont le choix de la garder ou de la transférer aux syndicats de rivières.

LEXIQUE

Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) : loi du 27 janvier 2014 visant à clarifier les compétences des collectivités territoriales.

Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) : loi du 7 aout 2015 visant à renforcer les compétences des Régions et des établissements publics de coopération intercommunal.

Les syndicats de rivières se voient confier par les communautés de communes et d'agglomérations différentes missions en lien avec la thématique de la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations.

Figure 1:les clefs de la GEMAPI, source grand-cubzaguais

Carte de Gouvernance du bassin versant Midouze

La solidarité amont / aval

La gestion des rivières se fait à une échelle hydrographique cohérente, c'est-à-dire par bassins versants. La gestion de l'eau doit se faire dans son ensemble, en tenant compte des acteurs de l'amont et à l'aval.

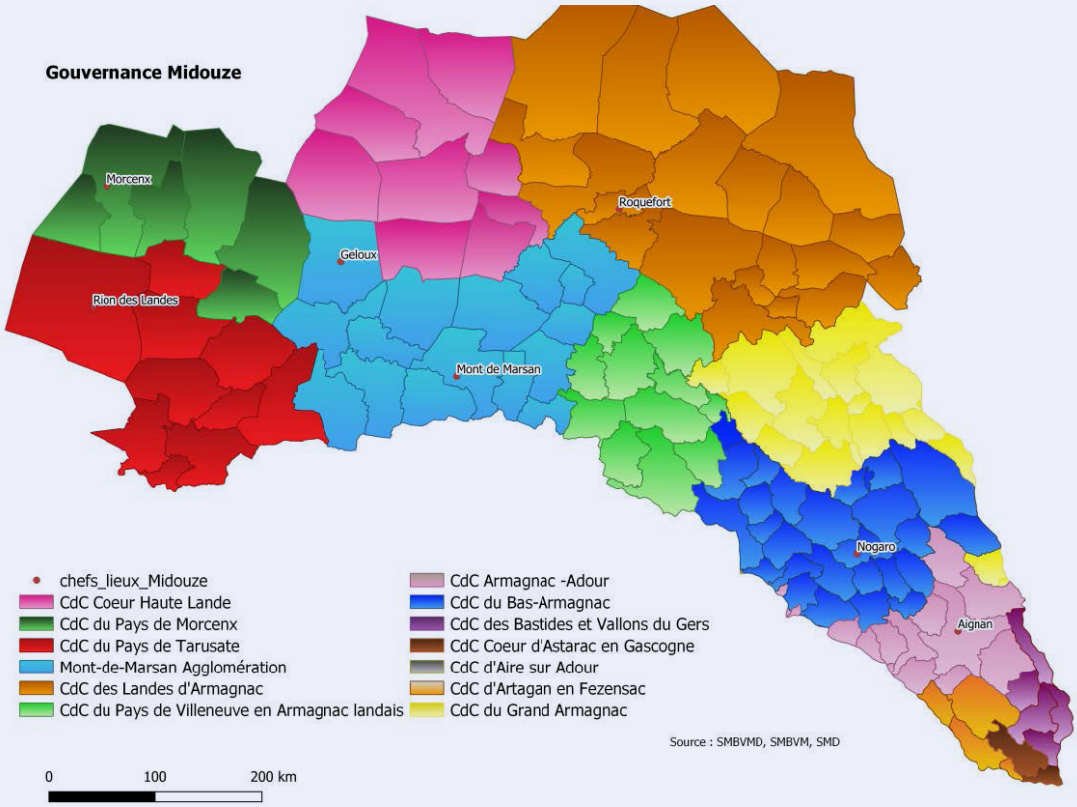

Réalisation

Syndicat Mixte des Bassins Versants du Midour et de la Douze

Bureau :

44 rue Victor Hugo
32190 VIC-FEZENSAC

05 81 67 01 81

Technicien :

Sylvain KARIMJOOY

Syndicat du Midou et de la Douze

Bureau :

38 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN Cedex

05 58 46 18 70

Technicien :

Vincent LARSEN

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Midouze

Bureau :

38 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN Cedex

05 58 46 18 70

Technicien :

David MARHEIN

Avec le soutien des partenaires techniques et financiers :

Région Nouvelle-Aquitaine

eau Grand Sud-Ouest – Agence de l'eau Adour-Garonne

Département des Landes

Département du Gers – Gers Gascogne

Castay imprimerie - Mont-de-Marsan